

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

Procès verbal du Conseil Municipal

LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2011 A 20 H 00

L'an deux mille onze, le Lundi douze Septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis SCENE WATTEAU sur convocation qui leur a été adressée le 6 Septembre 2011 par le Maire conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

SONT PRESENTS à l'ouverture de la séance :

Jacques JP. MARTIN, Maire

Jean Jacques PASTERNAK, Yves DELLMANN, Jean René FONTAINE, Thérèse-Marie THOMÉ, Jean-Paul DAVID, Véronique DELANNET, Déborah MÜNZER, Chantal LETOUZEY de BRUYNE, Christine RYNINE, Sébastien EYCHENNE, Stéphane HIRT, Karine RENOUIL, Christophe IPPOLITO, Adjoint au Maire

Bernard RASQUIN, Michèle NATAF, Anne-Marie GASTINE, Catherine MATRUCHOT, Loïck NICOLAS, Anne RENOUX, Pascale MARTINEAU, Philippe PEREIRA, Aurélie OSSADZOW, Alain DEGRASSAT, Marc ARAZI, Estelle DEBAECKER, Michel GILLES, Edith HESLOUIN, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR :

M. SAJHAU Philippe ... à ... M. PASTERNAK Jean Jacques

M. DEVYNCK Michel ... à ... M. GILLES Michel

ABSENTS EXCUSES :

Mme FONTAINE Martine

M. GEIB William

M. MASTROJANNI Michel

Mme LAVIN Marie

ABSENTE NON EXCUSEE :

Mme MONTCHAMP Marie-Anne

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été proposé, en conformité à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RENOUX Anne

MODERATEUR : M. DELLMANN Yves

Ces formalités remplies ;

SOMMAIRE

11/141 - Exercice 2011 - Décision modificative n°2 Budget général	13
11/142 - Exercice 2011 - Décision modificative n°1 Budget annexe des parkings.....	14
11/143 - Exercice 2011 - Construction de 48 logements pour jeunes actifs sis rue Théodore Honoré à Nogent par la SA HLM Coopérer pour Habiter, financés en PLUS et PLAI - Subvention pour dépassement de la charge foncière.....	14
11/144 - Convention de partenariat entre la commune de Nogent et l'Etat relative à la vidéo protection urbaine	17
11/145 - Réglementation pour les places de stationnement GIC-CIG	22
11/146 - Création de vacances pour le concours d'expression linguistique Legs Briard	27
11/147 - Création de vacances pour l'opération Sports en famille.....	28
11/148 - Création d'un emploi d'attaché à temps non complet durant le temps scolaire pour la mise en place d'un apprentissage de l'italien lors des ateliers périscolaires du soir	29
11/149 - Modification du tableau des effectifs	30
11/150 - Mise à disposition à temps non complet d'un agent relevant du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives auprès du CCAS.....	31
11/151 - Convention entre la commune de Nogent et le CCAS pour l'organisation du programme d'initiation sportive en faveur de seniors Nogentais	31
11/152 - Exercice 2011 - Participation de la commune de Nogent à l'organisation de la finale des Masters de pétanque 2012.....	33
11/153 - Désignation de nouveaux délégués du Conseil municipal au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France.....	35
11/154 - Adhésion de la commune de Bois d'Arcy pour les deux compétences au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France	37

11/155 - Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomérations Seine Défense pour la commune de Puteaux	37
11/156 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales	38
Questions orales.....	38

Mairie de Nogent sur Marne

Conseil municipal

Réunion du 12 septembre 2011

(La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de M. MARTIN, Maire de Nogent)

M. le Maire.- Bonsoir mes chers collègues. Nous allons procéder à l'appel.

(M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux)

Je souhaiterais proposer à Mme RENOUX, si elle en est d'accord, d'être Secrétaire de séance. Et comme modérateur, M. DELLMANN.

Mes chers collègues, nous avons ce soir un ordre du jour peut-être un peu plus réduit que lors d'autres séances mais les sujets sont importants. Avant d'ouvrir la séance, je voulais vous dire que nous avons trois communications de la part de certains adjoints et une communication de M. RASQUIN qui interviendra à l'occasion d'une délibération. Mme NATAF interviendra sur le village des associations, M. EYCHENNE sur la police municipale et Mme DELANNET sur la rentrée scolaire.

Cependant, avant de commencer et hors délibérations du Conseil municipal, je voudrais répondre à M. GILLES qui vous a adressé un document en me demandant de présenter un vœu au prochain Conseil municipal. Ce vœu, vous l'avez reçu. Je trouve non pas déplaisant mais surprenant que M. GILLES m'adresse un courrier pour me demander de bien vouloir présenter ce vœu au prochain Conseil municipal alors que je découvre par la suite que non seulement sur son site il a déjà mis le vœu mais l'ensemble des conseillers a déjà eu le vœu. Quand c'est ainsi, autant me prévenir quand même que vous l'avez adressé à tout le monde. Quand on m'écrit nominativement, j'ai tendance à répondre aussitôt. Dès l'instant où j'ai découvert que tout le monde était au courant de ce vœu, j'ai été surpris bien sûr. J'ai trouvé cela désagréable.

Il n'empêche que ce type de vœu, je ne le commenterai pas et je ne le lirai pas. Pourquoi ? Simplement parce que vous avez tous lu ce vœu. On ne va pas le relire ce soir. Il porte d'une part sur le soutien à

un membre du Conseil suite, à ses dires, d'un acte de vandalisme sur son véhicule. Par ailleurs, il porte aussi sur une partie beaucoup plus importante à la limite. Parfois, on se demande si l'un ne tire pas l'autre. C'est sur la moralisation de la vie politique locale. L'article 35 du règlement intérieur du Conseil municipal dispose qu'il peut émettre des vœux uniquement sur des sujets d'intérêt local non politique. Le contenu du vœu ne relève pas d'un intérêt public local et porte sur la vie politique. Le Conseil n'a pas donc pas vocation à l'émettre. Par conséquent, je ne le présenterai pas devant le Conseil municipal d'autant après en avoir parlé parce qu'il n'est pas fondé à la vue de notre règlement intérieur. Deuxième point, c'est qu'ayant évoqué ce vœu avec les membres de la majorité municipale, à l'unanimité ils m'ont fait part de leur souhait qu'il n'y ait pas lieu à délibérer sur ce type de vœu.

Monsieur GILLES, je vous transmets donc ma réponse publiquement puisque vous avez souhaité la poser publiquement. Par conséquent, nous ne discuterons pas de ce vœu que vous souhaitiez voir présenté au Conseil municipal. C'est un refus simple. Pas de délibération, pas de débat sur ce vœu puisqu'il ne relève pas des sujets qui sont abordés au Conseil municipal. C'est simplement sur le principe.

M. GILLES.- De toute façon, je ne suis pas tellement surpris par cette réaction. Ce que je voulais, c'est marquer le coup parce que je pense que cette situation est particulièrement grave. C'est la première fois que l'on s'en prend directement à un élu avec des conséquences qui auraient pu être dramatiques si, effectivement, personne ne s'était aperçu du problème. Vous dites sabotage à ses dires. La police maintenant a clairement identifié que c'était un acte volontaire...

M. le Maire.- C'est vous qui le dites, Monsieur.

M. GILLES.- Je suis désolé...

M. le Maire.- Nous, nous n'avons pas d'informations là-dessus.

M. GILLES.- Vous pouvez demander au préfet.

M. le Maire.- Je n'ai pas à demander au préfet ce qu'il se passe chez 31.200 habitants de Nogent. Ce n'est pas mon problème.

M. GILLES.- Ce ne sont pas 31.000 habitants. C'est quand même un élu du Conseil municipal qui en plus...

(Brouhaha)

... et accessoirement est membre du Gouvernement.

M. le Maire.- Accessoirement ! élu municipal
surement

(Brouhaha)

M. GILLES.- Cela donne quand même un peu plus de gravité à l'exercice. Ce n'est pas simplement une querelle de voisinage.

M. le Maire.- Excusez-moi, c'est vous qui dites que c'est un sabotage. C'est la personne qui a déposé plainte non pas à Nogent mais auprès bien sûr de la Direction départementale, ce qui a conduit le commissariat de Nogent et le Maire de Nogent à ne connaître ces faits qu'une semaine après. C'était normal. Aussitôt, elle a publié un communiqué de presse pour dire qu'elle avait été victime d'un sabotage. Quand on est victime d'un sabotage, quand on a vraiment des craintes comme quoi c'est vraiment un acte délictueux et qu'une enquête est en cours, on ne communique pas par voie de presse sur un événement pareil pour que tout le monde en parle. Je l'ai appris par la presse qui est venue me voir en me disant : êtes-vous au courant ? Vous voyez que c'est quelque chose de suffisamment sérieux, très sérieux, pour que les réseaux qui ont fonctionné, aient fonctionné très mal.

Est-ce un acte de vandalisme ? Ce n'est pas à nous de le décider. A chaque fois qu'il y a un acte de vandalisme dans les rues de Nogent, faut-il que le Conseil municipal se prononce sur ces points ? Bien sûr, certaines personnes ont parlé de fouine. J'ai dit ce que je savais des fouines. Parfois, elles ne sont pas que des animaux. Par conséquent, sur ce point pas de débat, nous n'allons pas partir sur ces débats. Je dirai surtout qu'il ne faut pas, si l'on veut avoir un résultat dans une enquête, communiquer trois jours après que l'événement se soit passé. Autre point, toute personne qui connaît un peu la mécanique, si elle veut saboter un véhicule ne coupe pas un câble qui ne sert pas à freiner. C'est un autre problème. C'est une affaire qui ne nous regarde pas. Au titre du Conseil municipal, nous ne sommes pas compétents pour délibérer, voire débattre d'un sujet comme celui-là.

Vous voyez, ce qui me surprend Monsieur GILLES, et j'arrêterai là parce qu'au-delà je serais obligé de mettre en débat, c'est que vous ne me contactiez et que vous contactiez vos collègues sur un sujet pareil qui n'est toujours pas avéré d'ailleurs, alors que cet été nous avons

été confrontés à un assassinat dans des conditions atroces. Je n'ai pas entendu le même type de réactions vis-à-vis d'un événement qui, lui, était très grave et qui a coûté la vie d'un jeune de Nogent et qui coûtera le reste de sa vie à l'assassin qui l'a fait avec préméditation. Gardons la mesure dans tout ce que nous faisons. Restons objectifs et ne retenons pas la rhétorique. Autre point, moi je préfère en tout cas développer mon énergie au service de tous plutôt qu'au service d'une haine quelconque ou d'une agressivité quelconque vis-à-vis de quiconque. Nous restons neutres. C'est une affaire qui est en cours. Vous avez des informations que nous n'avons pas, que moi je n'ai pas. Attendons les conclusions de l'enquête.

Je passe la parole à Mme NATAF pour le village des associations.

Mme NATAF.- Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année après la rentrée, le village des associations a eu lieu hier, dimanche 11 septembre. Malgré une météo capricieuse et défavorable, la participation active de plus de 110 associations et la présence de nombreux Nogentais témoigne de la place importante qu'a prise cet événement dans la vie de notre ville au fil des années. Pour les familles, le village des associations permet de faire le tour des activités proposées et facilite les démarches d'inscription. Pour les associations, c'est l'occasion d'être visible et de communiquer entre elles autour de leurs pratiques et fonctionnement. Pour la ville, cette journée est l'occasion d'échanger avec les associations présentes et de faire le point sur la rentrée. En ce sens, l'édition 2011 est une nouvelle fois un succès et permet de confirmer la dynamique du mouvement associatif nogentais et la pertinence de l'engagement de la ville à ses côtés. M. HIRT qui va arriver plus tard et moi-même, tenons à remercier sincèrement les associations, les Nogentais, la Maison des associations et les services de la ville pour l'organisation et le déroulé de cette journée. Nous n'avons qu'un regret, certains élus du Conseil municipal n'étaient pas des plus visibles. Merci.

M. le Maire.- Très bien. Ensuite Mme DELANNET pour la rentrée scolaire.

Mme DELANNET.- La rentrée s'est très bien passée. Tous les enfants nogentais ont été accueillis. Nous avons eu cette année deux ouvertures de classe, une ouverture en classe élémentaire sur l'école Léonard de Vinci et une ouverture en maternelle sur l'école Paul Bert. Nous avons l'arrivée de deux nouvelles directrices, Mme MULLER -?- à Léonard de Vinci et Mme BARREGE -?- à l'école de Fontenay. Et le nouvel inspecteur, M. VERGEYLEN qui est arrivé sur la circonscription de Nogent et de Joinville. Sinon, tout s'est bien passé. C'était très bien.

M. le Maire.- Il serait bon qu'au prochain Conseil municipal, nous ayons au titre d'une communication les effectifs par école, les inscrits à la restauration scolaire, aux centres de loisirs, etc., donc donner des chiffres pour que nos collègues aient l'ensemble des données.

Mme DELANNET.- D'accord, je ferai cela pour le prochain Conseil.

M. le Maire.- Merci, pour le prochain Conseil, une communication écrite qui sera déposée sur table pour chacun.

Mme DELANNET.- D'accord.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur EYCHENNE.

M. EYCHENNE.- Dans le cadre de leur mission, les agents de la police municipale de Nogent effectuent aujourd'hui jusqu'à 350 interpellations par an dont certaines dans le cadre du flagrant délit. Ils interviennent entre autres pour du trafic de stupéfiants, du racket à l'arme blanche ou lors d'émeutes urbaines comme on en a connu en octobre 2010. Suite à plusieurs incidents qui se sont déroulés entre 22 heures et 6 heures, il a été mis en place une brigade de nuit pour renforcer leur présence sur le terrain, au service de la sécurité des personnes et des biens. Depuis le début de l'année, plusieurs vols à main armée ont été recensés dans les villes voisines et une tentative a été déjouée à Nogent. Les risques auxquels s'exposent les agents de la police municipale de notre ville, notamment la nuit, sont les mêmes que ceux de leurs collègues de la police nationale ou de la gendarmerie nationale. Pour protéger les Nogentais, nos agents doivent d'abord se protéger eux-mêmes. C'est

dans cet objectif que depuis 2007, il a été décidé des les armer de Flash Ball.

La délinquance évolue et nous devons nous adapter. C'est pourquoi M. le Maire, après plusieurs mois de réflexion, a fait le choix d'armer la brigade de nuit, le chef de la police municipale et son adjoint, d'armes de quatrième catégorie, un revolver 38 spécial. Ce même choix a également été fait avant Nogent par les villes de Bry sur Marne et de Villiers pour notre département mais également les villes de Miramas ou d'Evry dont nous avons visité les locaux et dont nous nous sommes inspiré pour la création de la salle d'armes.

Concernant la formation, deux agents ont effectué une formation de six semaines de moniteur au maniement des armes au centre national de tir de la police nationale à Montlignon dans le Val d'Oise, par des formateurs de la police nationale. Quatre agents ont suivi la formation préalable à l'armement de deux semaines à l'école de police de Rouen. Elle est sanctionnée par un examen sur la partie juridique et un examen sur l'utilisation. L'obtention des deux examens est nécessaire pour valider leur formation.

De plus, chaque agent a passé un entretien avec un médecin psychiatre agréé par la préfecture de police pour le port d'arme de quatrième catégorie. Pour mémoire, il est normalement requis uniquement un entretien avec un médecin généraliste. L'original du certificat a été envoyé à la préfecture du Val de Marne et le préfet a délivré les autorisations à réception du certificat et de la réussite aux deux examens. Elles sont parvenues en mai et juin de cette année et les agents sont armés depuis le 20 juillet 2011, date de réception des armes.

La salle d'armes est située dans les locaux de la police municipale, dans un local sécurisé et blindé dont l'accès est restreint avec une porte codée. La remise des armes ne peut se faire qu'en présence d'un moniteur au maniement des armes ou du chef de service. Un registre d'état journalier permet de suivre les entrées et sorties et l'état des armes. Concernant le suivi et l'entraînement, il est prévu un entraînement annuel avec la médecine du travail et le médecin psychiatre, un entraînement mensuel avec mise en condition au stand de tir de la Courneuve alors qu'il est normalement requis un entraînement et une formation mensuelle avec un formateur de la préfecture de police portant sur les techniques d'intervention.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Très bien. Dernière information, après si vous voulez intervenir... Monsieur ARAZI, vous voulez poser des questions ?

M. ARAZI.- J'avais deux questions.

M. le Maire.- Allez-y maintenant.

M. ARAZI.- Ma première question concerne la communication qu'a faite Mme NATAF sur le village des associations. Je tiens à dire que, malgré la pluie, c'était un bel événement et je note vraiment que maintenant...

M. le Maire.- J'ai remarqué quand même que vous étiez présent mais au moment où il y avait moins de pluie.

M. ARAZI.- Ah non, je suis désolé mais j'ai été bien trempé. Je vous rassure. On a pris une sérieuse saucée. Non, la question que je vous ai posée, d'ailleurs je vous écris un peu en urgence et à titre personnel, c'est sur la non-participation d'une association importante dans ville qui est l'Association des Nogentais. Cela fait trois ans maintenant que cette association est à chaque fois un peu de difficulté. A la dernière minute, on est obligé d'intervenir. Je souhaitais avoir votre avis sur les dysfonctionnements qui ont pu amener au fait que l'ADN n'ait pas pu à voir de stand. C'est ma première question.

M. le Maire.- Mme NATAF vous répondra tout de suite.

M. ARAZI.- Et puis après, ce sera une question, une constatation par rapport au sujet que vient d'évoquer notre collègue M. EYCHENNE. J'ai relu les différents comptes rendus que l'on va avoir à voter au cours du Conseil. Dans une démarche un peu vive, mon collègue qui n'est pas là aujourd'hui, M. GEIB, avait dit : oui mais on est tout le temps mis devant le fait accompli. Moi je pensais que cela allait intervenir. Si bien compris, d'ores et déjà on a des policiers armés et nous élus nous le découvrons lors de cette séance. Je voudrais que la communication soit peut-être plus réactive. Ce n'est pas un sujet anodin.

Et la deuxième chose, ce sera une forme de constatation question, pourquoi sur un sujet aussi important, aussi sensible, n'y a-t-il pas eu débat au sein du Conseil municipal ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Madame NATAF.

Mme NATAF.- Je voulais simplement éclaircir un peu le problème de l'ADN. Il s'avère que cette association est un peu coutumière du fait de renvoyer son dossier très en retard. Ce qui s'est produit l'année dernière. Elle n'avait pas de stand et à la dernière minute, nous l'avons repêchée parce qu'il y a eu une défection. Cette année, c'est fin août que l'ADN a appelé la Maison des associations pour demander si elle avait un stand au village. C'est quand même un petit peu tard pour se réveiller étant donné que les dossiers sont envoyés au mois d'avril. Cependant, dans un esprit de bonne volonté nous avons invité l'ADN à se présenter hier matin sur le village pour le cas où, comme l'an dernier, il y aurait disponibilité, on leur donnerait le stand. Or, on les a attendus toute la journée. On n'a vu personne. Voilà.

M. le Maire.- Et vous aviez un stand. Je vous en avais parlé la veille. A la suite de votre mail, j'avais interrogé Mme NATAF. Réellement, remettons les choses à plat pour l'année prochaine pour qu'il n'y ait plus de ce type de problème et d'incident.

M. ARAZI.- Dont acte.

M. le Maire.- En ce qui concerne l'armement de la police municipale, vous l'avez entendu lorsque M. EYCHENNE est intervenu, il existait déjà mais avec un autre type d'arme. C'est une décision que prend le Maire directement. Ce n'est pas mis aux voix du Conseil municipal. C'est une compétence. La sécurité ne se discute pas à la majorité ou à la majorité des deux tiers. C'est une façon d'envisager la sécurité de nos concitoyens qui peut nécessiter de la part du Maire de prendre des décisions.

Je n'étais pas favorable à cela. Depuis le début de la création de la police municipale, j'avais toujours dit que l'on se contenterait des armes de type Flash Ball et uniquement, vous l'avez compris, parce que quand vous voyez ce type d'armes, c'est plutôt pour protéger ceux qui interviennent qu'elles sont utilisées, plutôt que d'être utilisées directement en vue de l'interpellation. C'est une protection plus qu'autre chose. A la suite d'un certain nombre de discussions avec mes collègues mais surtout aussi à la suite des événements très graves qui se sont déroulés sur Villiers où la vie d'un policier municipal n'a simplement été du... Disons qu'ils étaient deux. L'un des deux policiers municipaux a été tué et l'autre a réussi à sauver sa vie simplement parce qu'il était armé. D'ailleurs, le fait

qu'il ait riposté, a permis par la suite dans l'enquête de retrouver la personne qu'il avait blessée.

Face à cette situation, nous n'avons pas le même problème puisque nous n'avons pas une brigade de nuit. Le jour où nous avons décidé de créer cette brigade de nuit qui fonctionne d'ailleurs sur des bases qui ne sont pas communiquées, puisque la présence de la brigade de nuit n'est pas permanente, elle est décidée sur un calendrier qui n'est connu que de la police municipale, je me suis aperçu suite aux différentes interventions qu'ils croisaient des personnes différentes bien sûr de celles que l'on croise dans la journée et qu'ils étaient confrontés plutôt à des personnes violentes mais surtout aussi des personnes qui étaient très actives dans le commerce de la drogue. C'est la nuit que tout cela se passe y compris le transport soit d'argent soit de drogue. Face à une situation pareille, il était nécessaire de faire en sorte que les policiers municipaux qui interviennent, ils sont quatre ou cinq...

M. EYCHENNE.- Ils sont quatre pour la brigade de nuit.

M. le Maire.- Quatre pour la brigade de nuit. Il fallait les mettre en situation de pouvoir se mettre en sécurité à titre personnel. C'est ce qui m'a conduit, avec après avoir pris avis du commissaire du police de Nogent mais aussi de la Direction départementale, à faire ce choix.

C'est un choix que je souhaitais porter à votre connaissance une fois la mise en place, ce qui est le cas puisque, depuis, nous n'avons pas eu de Conseil municipal. C'est le premier Conseil après la mise en service et je souhaitais vous mettre au courant. Depuis d'ailleurs, nous avons vu l'effet de l'action de cette brigade de nuit puisqu'il ne se passe pas une semaine sans qu'il n'y ait des interpellations la nuit pour des faits particulièrement graves, voire pour des faits qui pourraient porter atteinte dans certains cas à la sécurité des habitants de cette ville, ne serait-ce que quand ils se déplacent dans leur ville la nuit ou qu'ils reviennent du RER. Cela peut être le cas de temps en temps.

Voilà pourquoi il n'y a pas de vote. Dans les compétences du Maire, il y a celle-là. Il n'en a pas beaucoup de ce type mais au moins celle-là existe. Je l'ai utilisée après mûre réflexion puisque c'est après plusieurs années que l'on a décidé de passer à ce stade.

Je tiens à vous dire aussi que vous recevez de ma part systématiquement le résultat du plan sécurité mois par mois. Vous pouvez

constater l'évolution de la délinquance sur Nogent et les résultats qui sont à mettre non pas uniquement au crédit de la police municipale mais bien de la police nationale et de la BAC notamment avec lesquelles la police municipale travaille de plus en plus. Maintenant, la loi a évolué et comme nous sommes dans une procédure d'interpellation, nous avons le droit de suite, c'est-à-dire, qu'en fait nous pouvons déborder des limites de la ville pour interpellier des personnes qui auraient commis un acte grave sur la ville elle-même. Y compris d'ailleurs sur les deux gares RER puisque nous avons maintenant un accord avec la RATP et la SNCF pour avoir un droit de suite sur les quais et dans les gares que nous avons sur la ville. Voilà la réponse que je peux vous faire aujourd'hui.

Je voulais vous donner aussi une information, suite à une demande d'ailleurs je crois de M. GEIB, concernant l'intercommunalité. J'ai décidé, j'en ai parlé à mon collègue du Perreux d'ailleurs, et je l'annoncerai aussi lors du prochain conseil d'agglomération qui a lieu cette semaine à Nogent, que nous organiserons avant la fin octobre une séance de travail des conseillers des deux Conseils municipaux de nos deux villes, Nogent et Le Perreux, pour que, avec M. CARREZ, nous puissions vous tenir au courant de l'évolution de nos discussions au plan départemental avec le préfet sur la carte intercommunale. Un certain nombre de travaux ont eu lieu. Ils ne sont pas tous terminés mais nous vous tiendrons au courant de ce travail et de l'évolution potentielle, notamment de l'extension potentielle de la communauté d'agglomérations de la Vallée de la Marne, ce qui n'est pas si facile. Vous le savez peut-être mais la loi ne nous oblige pas à entrer en intercommunalité. Seulement, dans ses contradictions, la loi dit en même temps au préfet qu'il doit fournir un projet de carte intercommunale. Cela peut apparaître comme contradictoire. En tout cas, nous avons, tous les élus, décidé de travailler avec le préfet pour lui faire part de nos souhaits et de nos travaux pour aller vers une intercommunalité renforcée.

Dernier point, nous vous tiendrons prochainement au courant par un courrier que je vous adresserai, un certain nombre d'incidents qui ont eu lieu au centre nautique. Des décisions inappropriées ont été prises, sans valider ces décisions par les organismes compétents qui doivent donner des agréments. Tout cela aujourd'hui est rentré dans l'ordre de façon apparente mais il y a autre chose que j'ai demandé et qui est en cours d'examen. Après que le directeur général a contacté le président de Vert Marine, nous avons maintenant à discuter de l'organisation, de la façon dont l'accueil est effectué et de la façon dont la délégation de services publics est gérée. Il se trouve qu'il y a eu des

changements de personnel. Alors que l'on n'avait pas à se plaindre dans le passé de la prestation de notre délégataire, il y a eu des dérives qu'il nous fallait redresser. Les choses sont en cours. Dès que nous aurons réglé ces problèmes et trouvé une organisation qui nous satisfasse, je vous tiendrai au courant de cette évolution. Voilà.

Maintenant, j'ouvre la séance en vous demandant de vous prononcer sur les comptes rendus des Conseils municipaux précédents. On les a envoyés. Il y en a trois, 27 janvier, 8 mars et du 28 mars avec bien sûr mon souhait de vous présenter nos excuses sur le temps qu'il a fallu prendre pour vous proposer ces comptes rendus. Comme c'est la rentrée, si tant est que ce soit une rentrée car je n'ai pas l'impression que l'on se soit arrêté, le temps de la rentrée aidant, je prends l'engagement pour que ce genre de retard ne se reproduise pas. D'ailleurs, vous avez remarqué que d'autres comptes rendus qui ont suivi ceux-là, sont arrivés alors que ceux-là sont en retard.

Je vous demande par conséquent de réagir à ces comptes rendus si vous avez des remarques à faire. S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix les comptes rendus.

(Il est procédé aux différents votes)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les procès verbaux du 27 janvier – 08 mars – 28 mars 2011.

Je vous remercie.

11/141 - Exercice 2011 - Décision modificative n°2 **Budget général**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Je crois même que l'on a fait un petit gain.

Mme RENOUIL.- Entre ce que l'on a dépensé pour faire les réparations et ce que l'on a réussi à récupérer de l'assurance, nous avons un gain, petit mais un gain.

M. le Maire.- Petit mais un gain.

Y a-t-il des remarques ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

**11/142 - Exercice 2011 - Décision modificative n°1
Budget annexe des parkings**

(Mme RENOUIL présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Je vous remercie.

**11/143 - Exercice 2011 - Construction de 48
logements pour jeunes actifs sis rue Théodore Honoré à Nogent par
la SA HLM Coopérer pour Habiter, financés en PLUS et PLAI -
Subvention pour dépassement de la charge foncière**

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

M. ARAZI.- Oui, j'ai une question mais qui est un peu en marge. Vous avez évoqué ce point à la commission des finances quand on a abordé cette délibération. C'est la situation de la résidence pour jeunes travailleurs qui se trouve à côté de l'école Marie Curie. J'aurais bien aimé que ce que l'on a évoqué en commission des finances puisse être évoqué ce soir. En particulier, vous m'avez fait savoir que des mesures avaient été faites puisque nous les avions demandées...

M. le Maire.- Allaient être faites.

M. ARAZI.- Oui, allaient être faites. A ce propos, je tenais à redire puisque j'ai réfléchi quand vous m'en avez parlé en commission des finances. Il me semble important puisque j'avais écrit au préfet officiellement et que je suis toujours dans l'attente de sa réponse,

j'avais demandé que la délibération soit suspendue. Pour ce cas de figure, j'entends bien, c'est très positif que vous fassiez les mesures mais j'aimerais pour que l'on soit bien tous d'accord pour que ces mesures puissent être faites par la CRIIRAD. Je ferai la proposition suivante et peut-être vous laisser réagir à cette proposition.

M. le Maire.- Ma réaction est très simple. Nous avons passé une commande à une autre société. La CRIIRAD n'étant pas détentrice de la vérité toute seule. Nous aurons donc des résultats d'une autre société qui est agréée au même titre de la CRIIRAD, à qui a priori nous faisons confiance puisque c'est celle qui suit tous les travaux de décontamination de l'école Marie Curie.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. GILLES.- Dans le rapport, il est dit qu'il avait été décidé d'attribuer une subvention de 60.000 et que donc on a fait une rallonge de 30.000. Vous avez expliqué qu'il y a une demande, une exigence d'obtenir des loyers plus faibles. Mais la question que je me pose, c'est quand même un supplément de 30.000, cela abaisse de combien le loyer au mètre carré ?

M. le Maire.- Monsieur GILLES, il n'y a pas que nous qui augmentons notre participation. C'est le résultat d'une négociation avec les autres partenaires. La communauté d'agglomérations augmente un peu sa participation mais les autres aussi pour que l'ensemble permette cette baisse. Nous, nous avons essayé de négocier une augmentation la plus faible possible parce que l'on considérait que la communauté d'agglomérations était là pour aider la ville dans le cadre de l'intercommunalité mais les autres partenaires interviennent aussi. C'est vrai que les 30.000 euros ne permettent pas, à eux seuls, de faire baisser le loyer. C'est clair.

M. GILLES.- M. FONTAINE a dit le contraire tout à l'heure en disant que l'Etat et région avaient déjà défini leur subvention. C'est la commune qui est obligée de pourvoir la rallonge.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas exactement cela.

M. FONTAINE.- Non, j'ai dit que la communauté d'agglomérations et la commune avaient dû faire un effort supplémentaire mais c'est ainsi que cela se passe. Ce sont des négociations. Il faut voir que 240.000 euros pour 48 logements sociaux en plus, c'est une somme importante mais c'est quand même extrêmement important pour nous

d'avoir eu cette occasion de faire un peu plus de logements sociaux dans le cadre de notre PLH. Ce n'est pas du tout évident d'en faire dans cette ville compte tenu du coût du foncier.

M. GILLES.- On leur avait déjà accordé des dérogations d'urbanisme avec la loi Boutin. Ils ont donc déjà pu rentabiliser le programme. Là, ils viennent encore demander un supplément de subvention. Je trouve qu'il y a quand même un peu d'indécence dans leur démarche.

M. le Maire.- Monsieur GILLES, ce n'est pas eux qui demandent. C'est l'Etat qui demande. Ce n'est pas pareil. C'est bien cela ?

M. FONTAINE.- Bien sûr. En fait, ces logements sont occupés par des jeunes actifs qui vont payer une redevance mais cette redevance est diminuée en général par des aides au logement ou des aides des allocations familiales. Tout cela est un système assez verrouillé. Il faut donc que les investissements soient financés de telle manière que l'on puisse arriver à un prix de sortie capable de rencontrer ces contraintes de loyer, d'aides au logement. Ce sont des budgets très difficiles à établir, qui mettent très longtemps à être établis. Ils sont très serrés et très tendus.

M. le Maire.- Je savais qu'il y avait autre chose. Je demandai des précisions. Il ne faut pas oublier que l'opérateur Windsor a lui aussi apporté 30.000 euros et que l'opérateur lui-même va baisser ses prestations pour essayer d'entrer dans l'enveloppe que l'Etat avait indiquée pour descendre aussi les prix. Tout le monde a participé à sa façon. Ce qui compte pour nous, c'est qu'au final nous ayons 48 logements pour des jeunes qui sont en formation. On aura 95 logements pour des jeunes en reconversion. Et dans l'opération du boulevard de Strasbourg et de la route de Stalingrad, nous aurons 110 logements pour des étudiants. Autrement dit, nous aurons rempli plus que nécessaire notre engagement sur ces tranches d'âge pour leur apporter un choix au niveau de l'hébergement. Pour nous, 30.000 euros face à un objectif comme celui-là, aussi bien rempli, je trouve que ce n'est pas la mer à boire vu les résultats que nous allons pouvoir avoir au niveau des attributions de logements pour des jeunes soit en formation, soit des jeunes étudiants.

M. FONTAINE.- Je voudrais ajouter quelque chose. L'intérêt de ce projet, c'est aussi de faire un programme mixte d'habitat, c'est-à-dire une partie acquisition et une partie sociale. C'est vraiment le

but que nous avons. C'est aussi de délocaliser. C'est un programme en plein centre ville. Ce n'est plus sur les hauteurs des maréchaux. Cela fait partie aussi de notre programme de diversification du logement social dans la ville.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?
Je vais mettre aux voix.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 28 voix pour, dont 1 pouvoir (M. SAJHAU) et 2 abstentions (M. GILLES) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK).

Je vous remercie.

11/144 - Convention de partenariat entre la commune de Nogent et l'Etat relative à la vidéo protection urbaine

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- La mise en service est faite ?

M. EYCHENNE.- Elle est faite, oui.

M. le Maire.- Y a-t-il... ?

M. ARAZI.- *(hors micro)* Je demande la parole.

M. le Maire.- Appuyez sur le bouton que je vous entende.

M. ARAZI.- Cela prête un peu à sourire pour ceux qui étaient à la commission des finances du précédent Conseil municipal parce que, bien évidemment, la convention que l'on a est un peu différente. Cette délibération qui devait être présentée au précédent Conseil municipal, a été enlevée. Pour ceux qui n'étaient pas à cette commission des finances, je vais essayer d'expliquer rapidement pourquoi. D'abord, il y avait annexé...

M. le Maire.- Je ne savais pas que vous étiez co-rapporteur avec M. EYCHENNE.

M. ARAZI.- Etait annexée la cartographie complète de toutes les caméras de vidéosurveillance, associé l'emplacement

particulièrement précis. Et dans la convention qui était proposée, qui a été changée, on allait dans le sens de ce que j'avais demandé quand j'avais posé ces questions, j'insiste sur ce point, sur le fait que...

M. le Maire.- Autant que ce soit vous qui le disiez. Personne ne va le dire !

M. ARAZI.- J'essaie d'être cohérent. Comme nous avons eu la communication de l'ensemble des pièces dont nous disposons aujourd'hui, vous en étiez un peu mécontent et je comprends pourquoi mais je souhaite....

M. le Maire.- Pas un peu.

M. ARAZI.- Très fortement mécontent. J'essayais de Je vous laisse la paternité de votre mécontentement. En tout cas, pour ce qui me concerne, j'étais particulièrement content. La question que je repose ici, parce que finalement cette convention, elle avait pour objectif de demander exactement ce que je demande depuis le départ c'est-à-dire que les Nogentais sachent où sont ces caméras. C'était l'objectif de cette convention qui n'était pas présentée par moi mais par le préfet. Je tiens à la disposition de l'ensemble des élus présents qui l'ont reçue, la précédente convention qui était annexée. Je redemande aujourd'hui parce que ce débat on l'a avec les Nogentais. Aujourd'hui encore, beaucoup de gens ne savent pas qu'il y a des caméras de vidéosurveillance autour d'eux. Beaucoup ne le savent pas. Je redemande, et en fonction de votre réponse j'intégrerai cette réponse pour ma décision de vote, je redemande à ce que l'information soit connue des Nogentais et que vous rendiez public, ce qui d'ailleurs n'a pas choqué le préfet puisqu'il nous a donné ce document et vous l'avez annexé par erreur dans les documents...

M. le Maire.- Non, pas par erreur.

M. ARAZI.- Il se trouve que nous l'avons à disposition. Nous n'avons pas jugé bon, ce n'est pas à nous de faire la communication publique de ces éléments.

M. le Maire.- C'est pourtant ce que vous avez fait.

M. ARAZI.- Non, je n'ai absolument pas communiqué sur ce point. Pas même d'ailleurs, je tiens à le préciser et pourtant nous avons une équipe importante, ce document est resté en ma possession personnelle et n'a pas été diffusé aux équipes « Nogent c'est maintenant ». Je tenais à le dire. Moi aussi, j'ai une conception du rôle de

l'élu qui est une conception responsable. Cela ne veut pas dire pour autant que je ne vous demande pas encore et à nouveau que ces documents et que d'abord l'information sur la vidéosurveillance prenne plus de place. A vous de définir laquelle elle doit être. Et que vous fassiez cette communication parce que, moi, cela ne me gêne pas, au contraire, qu'il y ait de la transparence dans ce domaine.

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, ce n'est pas un problème de transparence. C'est un problème d'efficacité au plan de la sécurité. Maintenant, si les conseillers municipaux, quand ils reçoivent un document qui les concernent pour qu'ils puissent prendre une décision, estiment qu'il est nécessaire de divulguer aussitôt ce document, avant même que cela passe en Conseil municipal, ce qui est encore plus fort, sur leur blog, sur leur site, etc., c'est là que l'irresponsabilité des uns et des autres est en jeu. La fonction de conseiller municipal, ce n'est pas de parler en permanence de documents qui relèvent non pas du secret parce qu'il n'y a pas de secret pour la bonne raison que ces documents sont distribués à 35 personnes, plus le Préfet et un certain nombre, comme la police nationale. En tant qu'élu, c'est normal que vous soyez au courant, que vous soyez mis au courant. En ce qui concerne la diffusion de cette carte et de la présence de caméras vidéo, je tiens à vous dire qu'à toutes les entrées de la ville, il y a un panneau qui annonce que la ville est sous surveillance vidéo, qu'il y a par le fonctionnement du système une visualisation au niveau du mobilier urbain des caméras et qu'il est difficile de passer à côté d'une caméra sans la voir. C'est le premier point. A quoi servirait-il que l'on diffuse aujourd'hui une carte des implantations alors que certains d'entre vous l'ont déjà fait largement et que cette carte, vous pouvez aller la consulter sur un certain nombre de sites dont je vous tiens la liste disponible ?

Je vais vous expliquer d'ailleurs un événement qui s'est passé, c'est un parmi d'autres, tout récemment. Pendant l'été, l'assassin du jeune Nogentais, une fois son forfait effectué, s'est sauvé bien sûr. Je ne pense pas qu'il serait passé par le chemin qu'il a pris, s'il avait su que ce chemin était sous vidéo protection. Je ne voulais pas le dire tout à l'heure, ni M. EYCHENNE, c'est en grande partie grâce à nos caméras de vidéo protection que nous avons pu transmettre les images à la police judiciaire qui a fait son travail ensuite pour retrouver cette personne. Elle a recoupé bien sûr les informations que nous lui donnions avec d'autres informations qu'elle avait. Mais, si vous voulez qu'à chaque coin de rue, l'on dise : attention, en passant là, si vous avez commis un larcin, ne

regardez pas en l'air, baissez la tête, mettez une cagoule et marchez à reculons pour ne pas être filmé, je ne vois pas à quoi cela servirait.

Laissez le système se développer normalement. Nous avons une charte de fonctionnement, une charte d'éthique. Nous avons toute une série de garde-fou dans ce dispositif. Les Nogentais, pour ceux qui ne le savent pas, auront à le savoir, pourquoi pas dans les jours qui viennent. On peut toujours reparler du système mis en place. Ce qui est certain, c'est que certains Nogentais qui se sont fait agresser, il y a quelque temps dans certaines rues, notamment aux abords du port, à l'occasion de l'été où il y avait beaucoup de monde à la piscine, sont venus spontanément pour demander s'il était possible de retrouver leur agresseur grâce aux enregistrements de la vidéo protection. Vous savez que chaque personne qui est dans cette situation, a le droit de demander par écrit la communication des informations la concernant. Je veux bien que l'on continue à tourner en rond sur le sujet. En tout cas, aujourd'hui pas plus qu'hier, je ne communiquerai pas cette carte sauf si j'y étais obligé puisqu'a priori, j'appliquerai les décisions qui pourraient être prises par d'autres que moi. En tout cas à mon niveau, je considère que nous avons fait largement ce qu'il fallait pour que ce dispositif qui commence à porter ses fruits, soit mis en place sans pour autant mettre au pied de chaque poteau : attention, vous êtes filmé.

Aujourd'hui dans cette ville, les caméras sont là pour protéger les citoyens ainsi que pour dissuader et poursuivre les délinquants, voire même pour assurer une prévention et faire de l'interpellation lorsque cela est possible. Ce qu'il s'est produit plusieurs fois d'ailleurs. Par ailleurs, on se sert de ce dispositif pour assurer la circulation et pour assurer d'autres fonctions que celles de recherche. La caméra a permis de trouver l'arme du crime. Cela peut servir pour la protection de nos concitoyens. La réponse ce soir, au risque de vous décevoir, est non, c'est déjà fait par d'autres que moi.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, il est dit dans la convention qu'il y a un renvoi systématique d'images vers la police. Cela paraît assez logique en termes fonctionnels. La question que cela pose, c'est qu'il n'y a plus un site mais deux sites où les images arrivent. Il y a le CSU et le poste de police. Quel sera le rôle du comité d'éthique qui, normalement, doit assurer la bonne utilisation de ces images au niveau du CSU ? Aura-t-il les mêmes droits vis-à-vis du commissariat de police ?

M. le Maire.- Non, le commissariat de police est sous une autre compétence que celle de la ville.

M. EYCHENNE.- L'ensemble des agents de la police nationale est assermenté et font l'objet d'une réglementation à ce niveau. De plus, la police nationale est représentée au sein du comité d'éthique. De toute façon, ce sera sûrement abordé lors du prochain comité d'éthique. Elle se soumet aux mêmes règles de secret et de respect de la vie privée. Par rapport au CSU, vous avez vraiment des gens qui sont tous normalement assermentés et qui doivent donc obéir à des règles identiques de discrétion.

M. le Maire.- Vous faites partie du comité d'éthique ?

M. EYCHENNE.- Non, M. GILLES n'en fait pas partie. Ce sont M. ARAZI, M. PASTERNAK, Mme DEBAECKER, Mme NATAF, Mme LAVIN et Mme MARTINEAU.

M. le Maire.- La question de M. GILLES sera soumise au comité d'éthique. Ensuite, nous verrons. Vous avez raison, de toute façon ce qui est vrai pour la partie police municipale doit être vrai pour la Police Nationale. Maintenant, je ne suis pas commissaire de police et je ne suis pas en charge des troupes, des effectifs de la brigade anti criminalité. Ce sont d'autres qui ont cette compétence. On le soumettra à la commission.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 2 pouvoirs (MM. DEVYNCK, SAJHAU) et 1 abstention (M. ARAZI)

11/145 - Réglementation pour les places de stationnement GIC CIG

(M. PASTERNAK présente la délibération)

M. le Maire.- Nous confirmons aussi malgré tout que ce stationnement est gratuit. Il est vrai que cette mise en place a été discutée longuement avec les élus qui sont en charge de ces sujets. L'objectif est que nous avons constaté plusieurs fois qu'il y avait des détournements de procédure. Un véhicule qui a une carte en règle peut être utilisé par des personnes qui ne sont pas forcément handicapées (la famille, le frère, la sœur, etc.). Certaines places handicapés, dès l'instant où nous les instituons gratuites, pouvaient être utilisées quasiment toute une journée alors qu'elles doivent être au contraire utilisées par un maximum de personnes qui en ont réellement besoin. Nous en avons discuté en Commission et nous considérons que c'est une année d'expérience pour voir comment cela va fonctionner. Nous mettons en place ce dispositif qui permet de créer l'équivalent d'une zone bleue sur les places handicapés pendant un an, pour voir si pendant cette période d'expérimentation il y a véritablement respect des 2 heures. Bien sûr, ce n'est pas 2 heures pile. A 2 h 01, il n'y a pas d'intervention intempestive. Mais plutôt que d'avoir des véhicules qui sont parfois là et qui bloquent le système, nous préférons donner une règle du jeu.

Ces informations seront placées à l'aplomb de chaque place handicapés et rappelleront d'abord que si l'on utilise ces places alors que l'on n'a pas de carte sur le pare-brise, il y aura verbalisation. Mais s'il y a carte sur le pare-brise, à n'importe quel moment la police municipale pourra vérifier si l'identité de la personne qui utilise cette place, à tout moment de façon tout à fait au hasard, pour que ce soit vraiment les handicapés qui se servent de ces places. Il y a 40 places de ce type dans la Ville. A chaque fois que l'on nous demande, avec justificatif, nous n'hésitons pas à en recréer, d'ailleurs dans le courant de l'année 2010 et de l'année 2011, mais c'est vrai que l'on n'a peut-être pas été complètement exhaustif sur les emplacements de ce type.

La zone rouge est une zone limitée à une heure ou une heure et demi, les autres zones sont limitées à beaucoup plus, 2 heures pour la orange et 3 heures pour l'autre. Suite à la demande de nos collègues nous avons mis 2 heures avec affichage d'un disque spécifique qui sera donné bien sûr à tous les handicapés qui en feront la demande avec leur carte ad hoc, à plusieurs endroits : le service technique, l'accueil de la mairie, la police municipale et puis l'accueil du parking et au CCAS.

Voilà ce qui est proposé aujourd'hui et qui sera mis en place le plus tôt possible. Y a-t-il des interventions ?

M. ARAZI.- Après réflexion puisque c'est un point qui a été longuement débattu en commission des finances, je ne suis pas convaincu par le modèle que l'on envisage d'adopter ce soir et en particulier, c'est dans la réflexion de mon collègue...

M. le Maire.- Mme OSSADZOW.

M. ARAZI.- Excusez-moi pour la prononciation. Elle évoquait le fait que Nogent est devenue une commune touristique. Des personnes viennent qui ne sont pas forcément Nogentaises. Elles vont avoir un peu de difficulté à connaître notre organisation, à aller demander donc le disque spécial. J'aimerais bien que l'on ait une solution qui n'oblige pas les personnes à faire une demande particulière. J'avais en revanche évoqué le fait que je trouvais très bien au contraire parce qu'il y a des gens qui usurpent le macaron, que l'on n'hésite pas à travers la police municipale ou la police nationale à être très vigilant sur ce sujet et à sanctionner les gens qui ont cette utilisation abusive.

M. HIRT.- Il y a juste un point que j'ai, je pense, mal compris dans les explications de M. PASTERNAK. J'ai cru comprendre qu'il fallait que le macaron soit présent dans le véhicule et que la personne titulaire du macaron soit aussi présente physiquement dans le véhicule. Du coup, à quoi sert-il de se garer ?

(Rires)

M. PASTERNAK.- A la réquisition de la police municipale, au moment où cette personne se présente à la voiture, il faut qu'elle puisse justifier du fait quelle est handicapée. La personne handicapée doit être dans le véhicule à un certain moment.

M. le Maire.- C'est une question de chronologie.

(Rires)

Si nous mettons à disposition de nos concitoyens handicapés des places, ce n'est pas parce pour qu'ils restent dans la voiture pendant toute la période en question.

M. PASTERNAK.- Au retour, s'ils sont contrôlés, il faut qu'ils puissent...

M. le Maire.- Le vrai problème qui s'est présenté à la police municipale plusieurs fois, c'est que l'on nous disait : c'est une voiture avec un macaron handicapé. Cela ne suffit pas. C'est celui qui s'en sert qui doit être justement handicapé... Cela permet de ne pas avoir une contravention. En revanche, c'est celui qui s'en sert qui est parfois véritablement en infraction. Il faut attendre que la personne revienne pour pouvoir vérifier. Déjà, l'attribution du disque de 2 heures, c'est un disque spécial que nous donnerons, je tiens à vous rappeler Monsieur ARAZI, qu'à chaque place il y aura l'explication. Pour ceux qui veulent lire l'explication, ils pourront savoir que c'est limité à 2 heures et qu'il faut un disque pour cela.

Mme DEBAECKER.- Je pense que le problème qui se pose par rapport à ces places handicapés et l'usage qui en est fait, c'est qu'un grand nombre de personnes n'ont pas de carte à jour ou l'utilisent, alors qu'ils ne sont pas handicapés. J'ai vu récemment quelqu'un que je connais très bien qui avait une carte, qui s'est mis sur une place et me reconnaissait est resté dans sa voiture, bien embêté parce qu'il n'avait aucune raison d'avoir cela. Il avait dû l'emprunter à

quelqu'un. C'est cela qui est le plus révoltant. Si l'on peut effectivement agir dans ce sens.

Par ailleurs, il y a aussi des endroits, à côté de certaines écoles par exemple, où il y a des places handicapés qui sont bien utiles pour aller chercher des enfants handicapés. Elles sont occupées par d'autres personnes. Les agents de la police municipale ont toutes les peines du monde à faire respecter aussi cet usage pour les gens qui viennent chercher des enfants handicapés. Il y a un vrai problème de discipline et de contrôle qu'il faut que l'on fasse.

Les cartes handicapés, c'est vrai que l'on ne voit pas la personne puisque c'est dessous que l'on voit son identité. Il faut être là pour vérifier. Il faudrait que l'on ait un travail de contrôle sur toutes ces cartes, de validité car il y a des cartes notamment la validité. Après, je pense que ce n'est pas mal de faire un système pareil.

En ce qui concerne le nombre, c'est moi qui avais lancé les places handicapés, je suis favorable. Il faut faire attention à ne pas en mettre trop non plus parce qu'il y a des limites à ce qui est bien, à la charité chrétienne ou pas. Quand il y a des difficultés pour stationner pour les handicapés, pour tout le monde et que l'on en rajoute, on risque de monter les gens les uns contre les autres et avoir beaucoup plus de débordements que si l'on restait dans des limites raisonnables. Je ne suis pas forcément favorable à ce que l'on augmente le nombre de places handicapés et surtout que l'on fasse des disques à chaque personne qui le demande. Sinon, on n'en finit plus.

Voilà la réserve que j'émettrais à ce sujet.

M. le Maire.- Très bien.

M. GILLES.- Monsieur le Maire, sur le principe le fait de réduire la durée d'utilisation pour permettre à plus grand nombre d'en bénéficier, je pense que l'on peut tous s'y retrouver. Surtout que l'on a tous entendu des plaintes de personnes handicapées qui trouvaient anormal que les places soient occupées en permanence et notamment par des non handicapés. La question en fait plus ponctuelle que je me pose, c'est que je vois que l'avenue Watteau est dans la liste. La question que je me pose, c'est pour ceux qui ont des soins notamment suite à une hospitalisation de jour à Armand Brillard. Deux heures, cela me paraît court. Pour des situations de ce type, ne peut-il y avoir un traitement un peu ad hoc parce que quelqu'un qui rentre à l'hôpital pour la journée ne va

pas venir toutes les deux heures changer son disque ? Je suppose que le problème a dû être évoqué.

M. le Maire.- Nous l'avons signalé avenue Watteau. C'est une zone rouge particulière c'est-à-dire qu'en fait on a voulu préciser que, même à cet endroit, on mettrait en place une limitation à deux heures avec affichage du disque spécifique. Il est clair que s'il y a présence toute une journée pour cette personne, je pense que le mieux sera pour la police municipale de s'adresser à l'accueil, quand elle viendra contrôler. On peut savoir quel est le propriétaire du véhicule. C'est très facile avec la plaque d'immatriculation. On pourra donc très bien demander si la personne est là et on ne verbalisera pas de façon abrupte. A l'aplomb d'un hôpital, il est évident que, vous avez raison, il ne faut peut-être pas prendre les 2 heures comme 2 heures sanction. C'est vrai que ce n'est pas évident de faire la différence entre toutes les utilisations. Il faudra aller voir à l'accueil de l'hôpital et demander si Mme ou M. Untel est bien ici et suit des soins. On a prévu de le faire en tout cas. Sachez que d'un commun accord, lors de la commission, nous avons décidé que ce dispositif serait mis à l'expérimentation pendant un an et que l'on referait un point ensemble à la suite de cette période de test.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme OSSADZOW.- Je voulais juste signaler que je ne prendrai pas part au vote étant moi-même concernée par l'usage de ce genre de place.

M. le Maire.- Tu aurais dû au contraire voter à deux mains et on aurait accepté.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 29 voix pour, dont 2 pouvoirs (MM. DEVYNCK, SAJHAU) et 1 abstention (M. ARAZI).

Merci.

11/146 - Création de vacances pour le concours d'expression linguistique Legs Briard

(M. EYCHENNE présente la délibération)

M. le Maire.- Avons-nous prévu de sécuriser tout cela ?

M. EYCHENNE.- Oui bien sûr.

M. le Maire.- Les sujets du Bac ont été diffusés. Je voudrais bien que l'on soit sérieux là-dessus.

M. EYCHENNE.- Nous serons particulièrement vigilants sur ce point. Les téléphones portables et les calculatrices sont interdits pour un concours linguistique.

M. le Maire.- Voilà, cela c'est une bonne décision.

Y a-t-il des questions ? Le legs Briard se porte bien. On continue sur les mêmes bases.

M. EYCHENNE.- On continue sur les mêmes bases, dans le même esprit qu'au départ. On a simplement modifié un peu la somme allouée pour augmenter le nombre de bénéficiaires l'année dernière. C'est une bonne solution puisque cela a permis à tous les jeunes qui en ont bénéficié, de réaliser un séjour dans des conditions quand même très correctes et des pays relativement lointains. Certains ont pu partir aux Etats-Unis, d'autres en Océanie. Je crois qu'il faut reconduire ce projet. On doit être fier d'avoir...

Mme DEBAECKER.- *(hors micro)* On n'a pas le choix !

M. EYCHENNE.- Non, on n'a pas le choix, bien sûr, mais beaucoup de villes nous envient, en tout cas beaucoup de jeunes qui habitent dans les villes voisines nous envient d'avoir ce type de concours et ce type de projet. Nous faisons appel aux généreux Nogentais qui voudraient faire le même type de don un jour pour le concours en langue espagnole. Cela nous est souvent demandé.

M. le Maire.- Oui, c'est vrai, l'espagnol est beaucoup demandé.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

11/147 - Création de vacances pour l'opération Sports en famille

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. RASQUIN.- Cette opération est une réussite. Elle est très appréciée par les gens qui participent.

M. le Maire.- Pouvez-vous rappeler à nos collègues les objectifs poursuivis par cette opération qui a maintenant combien d'années ?

M. RASQUIN.- Cela fait bien six ou sept ans.

M. le Maire.- Elle se déroule le dimanche.

M. RASQUIN.- Oui.

M. le Maire.- Le principe, c'est que l'on y vient en famille. En fait, les jeunes ne viennent pas seuls. Ils doivent être accompagnés.

M. RASQUIN.- Ils sont accompagnés, en famille et les parents participent aussi aux activités sportives proposées qui vont du badminton, à l'art du cirque, trampoline, tir à l'arc, golf, tennis de table, step, aérobic, etc. C'est un passage quasiment régulier à tous les ateliers pendant la période de 14 à 18 heures.

M. le Maire.- Et d'ailleurs, sur le même principe que le CNIS fonctionne, bien sûr nous nous adressons aux familles. Le CNIS, c'est plutôt aux jeunes. L'objectif est de donner la possibilité de tester telle ou telle activité pour, si cela se trouve, choisir le club, l'association dans laquelle on peut s'inscrire mais pour en faire son activité de l'année.

M. RASQUIN.- C'est dans le cadre de la découverte du sport, d'activités sportives. On n'a pas besoin de s'inscrire à une association pour l'année. On n'a pas besoin de cotiser non plus. On essaie. Si cela plaît, on peut aussi s'inscrire au CNIS ou bien s'inscrire après dans différentes associations spécialisées.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/148 - Création d'un emploi d'attaché à temps non complet durant le temps scolaire pour la mise en place d'un apprentissage de l'italien lors des ateliers périscolaires du soir

(Mme DELANNET présente la délibération)

M. le Maire.- C'est une activité parmi les autres.

Mme DELANNET.- Oui.

M. le Maire.- Les familles ont un choix.

Mme DELANNET.- Il y a de la danse, différents ateliers sur différentes écoles, du cirque, du sport, toutes les activités que l'on peut retrouver.

M. le Maire.- Du tricot ?

Mme DELANNET.- On n'a pas lancé encore le tricot mais cela peut être une bonne idée.

M. le Maire.- Cela peut- être intéressant le tricot.

M. GILLES.- Une petite question technique. Je me demande pourquoi vous êtes obligé de créer un poste d'attaché. Vous ne pouvez pas créer un poste de contractuel à ce niveau de rémunération ? Ce n'est pas possible statutairement ?

M. le Maire.- Il est contractuel.

M. GILLES.- C'est un contractuel qui sera sur le poste. Mais vous êtes obligé de créer un poste d'attaché qui, par définition, ne sera pas occupé par un attaché.

M. le Maire.- Ce n'est pas un poste. On crée un grade d'attaché pour l'accrocher. Il correspond à la rémunération que nous allons attribuer au contractuel. En fait, c'est un indice en réalité que l'on crée pour pouvoir l'attacher à ce poste. On est obligé de le faire, Monsieur GILLES.

Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

A la veille des journées du patrimoine qui vont mettre à l'honneur les Nogentais d'origine italienne, il n'est pas surprenant que le Conseil municipal confirme ce que nous faisons depuis plusieurs années.

11/149 - Modification du tableau des effectifs

(Mme GASTINE présente la délibération)

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Je vous remercie.

11/150 - Mise à disposition à temps non complet d'un agent relevant du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives auprès du CCAS

(Mme RYNINE présente la délibération)

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Ce sont des activités qui permettent aux seniors, là aussi dans la philosophie de ce qui a été dit précédemment pour les jeunes et sport en famille, de découvrir certains types d'activité.

Mme RYNINE.- Exactement, comme le sport en famille, le CCAS essaie d'être plus proche des jeunes seniors ou des retraités qui cherchent un peu d'activité physique.

M. le Maire.- Nous allons d'ailleurs dans la délibération suivante, préciser un certain nombre de points dans ce domaine.

Y a-t-il des questions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Merci.

11/151 - Convention entre la commune de Nogent et le CCAS pour l'organisation du programme d'initiation sportive en faveur de seniors Nogentais

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. RASQUIN.- Pour côtoyer des associations de seniors moi-même, je peux vous assurer que l'état de santé de ces personnes est nettement amélioré par une activité sportive, quelle qu'elle soit (la danse, etc.). Cela leur permet de maintenir un équilibre entre les activités cérébrales et les activités sportives. Elles se portent vraiment beaucoup mieux.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

M. GILLES.- La question est par rapport à ce qui ne figure pas. Y a-t-il le même genre d'activité proposée à la piscine ? C'est aussi une activité qui peut être... c'est du sport doux qui peut être bon pour les personnes âgées.

M. le Maire.- A la piscine, vous avez d'une part l'aquagym mais vous avez aussi un accord qui a été passé avec le club Beauté Plaisance qui est en fait le prolongement de ce dont on vient de parler.

M. RASQUIN.- Des créneaux sont proposés bien entendu au club Beauté Plaisance qui est l'un des premiers clubs de seniors de Nogent. Il y a des activités d'aquagym que ce soit dans le petit bain ou dans le bassin de 25 mètres, activités qui sont de l'ordre de trois quarts d'heure. Elles permettent d'être en toute sécurité car on est en apesanteur.

M. le Maire.- Notre objectif dans cette organisation était beaucoup plus la découverte pour ensuite faire en sorte que les seniors se dirigent vers des activités sur toute l'année. En ce qui concerne la natation et son environnement, on n'a pas cru devoir le faire en tant que découverte. A la limite, la découverte, c'était quasiment reprendre ce que faisait le club Beauté Plaisance dans ce domaine. Les cycles que prend en charge, qu'organise le club Beauté Plaisance sont à peu près de cette durée. Quelques séances parce que les créneaux ne sont pas extensibles. On était aux alentours de 6 ou 7 séances. On les dirige plutôt vers le club Beauté Plaisance.

M. RASQUIN.- Et puis, les cours d'aquagym durent quasiment toute l'année à partir de septembre jusqu'à juin, à raison d'une ou deux séances par semaine.

M. le Maire.- On parle du club Beauté Plaisance. Mais il y a aussi la randonnée...

M. RASQUIN.- La retraite sportive qui propose aussi des activités physiques du type randonnée, gymnastique, etc.

Mme RYNINE.- Notre intention est aussi de ne pas aller sur les brisées des associations locales mais de proposer des activités un peu différentes de ce qu'il se fait sur la ville. Et puis, on s'aperçoit que les seniors ont des vies quand même assez remplies aussi. Sur des cycles de 5 ou 7 séances, cela leur permet de faire quelque

chose dans l'année sans toutefois être tout le temps présent. Il y a des personnes qui voyagent, qui s'occupent de leur famille et qui ne sont pas tout le temps là. Cela les oblige quand même à faire une adhésion auprès d'une association, ce qui est très lourd quand elles veulent découvrir plusieurs activités.

M. le Maire.- Voilà. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme RYNINE.- Au niveau du village des associations, le stand du CCAS a été pas mal occupé par des personnes qui ont eu vent de ce nouveau dispositif. Nous avons été très sollicités. Je crois que nous avons rencontré notre public.

M. le Maire.- Nous ferons le point dans un an.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/152 - Exercice 2011 - Participation de la commune de Nogent à l'organisation de la finale des Masters de pétanque 2012

(M. RASQUIN présente la délibération)

M. le Maire.- J'ajouterai quand même deux ou trois points, Monsieur RASQUIN. Je ne veux pas faire la promotion de la pétanque mais il faut se rappeler quand même que ce sport rassemble plus de 6 millions de pratiquants occasionnels et 2 millions de pratiquants réguliers en France. Ce sont les chiffres que l'on nous a donnés. Nous avons aussi une dimension qui est particulièrement intéressante dans cette opération. Ce sont les masters jeunes en 2012.

M. RASQUIN.- Je vais vous en parler !

On associerait à ces masters de pétanque dans les jours précédents, une compétition pour les 8-15 ans qui pourrait également être l'occasion, avant l'ouverture officielle, d'organiser avec les villes jumelées, Yverdon ayant programmé une compétition de boule lyonnaise en 2011. On les a vus lors de nos visites à Yverdon, nos partenaires de la ville jumelle ont une spécialité de boule lyonnaise. Ils sont particulièrement compétitifs dans ce domaine. Ce sera intéressant aussi de faire des échanges à ce niveau. Un échange sur cette thématique serait sans doute possible et source de motivation. Chaque

ville serait invitée à s'engager avec l'UNICEF et un don pourrait être réalisé par l'agence Quaterback, organisateur de la compétition. De plus, l'organisation proposée, un jeudi et un vendredi, serait un levier pour associer les scolaires, donc la cible du label Ville amie des enfants qui est revendiqué par la ville de Nogent. Le mercredi, à la veille des masters de pétanque, une animation destinée aux jeunes serait organisée aussi pendant la manifestation sportive. Ainsi, le pôle jeunesse et les centres de loisirs pourraient bénéficier d'une fête autour du thème de la convention internationale des droits de l'enfant et cela permettrait à beaucoup de jeunes de découvrir tout le sport de pétanque et de le valoriser.

Ensuite, on peut aussi en aval de la réalisation des masters de pétanque, utiliser le pavillon Baltard pour proposer un système de Baltard en famille, c'est-à-dire, décliner un peu sports en famille autour de Baltard en proposant les activités sportives à l'intérieur de Baltard et aussi autour de Baltard, avec l'aide des associations sportives. Ce qui ferait dans cette semaine de septembre, une semaine assez sportive et assez pleine autour de la pétanque et autour du sport en général ainsi qu'autour de la jeunesse.

M. le Maire.- Très bien. Y a-t-il des questions ?

M. GILLES.- Monsieur le Maire, ce n'est pas une question. C'est plus une réaction. On met déjà à disposition le pavillon Baltard. On aménage les terrains. On s'occupe de la sono. Certes, on trouve des sponsors mais on fait déjà beaucoup de choses. Et en plus, il faut leur faire un chèque de 47.000 euros. Je trouve que, par les temps qui courent où l'on cherche désespérément des pistes pour faire un peu d'économies budgétaires, vraiment je trouve que l'on frise le ridicule. En tout cas, moi je voterai contre ce rapport parce que je trouve indécent de dépenser de l'argent ainsi. Je pense que la société doit arriver à trouver ses sponsors. Elle en a aussi. On n'a pas besoin de verser 47.000 euros. C'est trop.

M. le Maire.- Très bien. De toute façon, nous vous communiquerons la fiche financière de ce projet. Vous verrez que, globalement, la ville, avec un certain nombre de partenariats qu'elle va développer sur cette opération, n'est pas bénéficiaire mais qu'elle équilibre ce projet de façon sensible.

Y a-t-il d'autres réactions ?

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal par 26 voix pour, dont 1 pouvoir (M. SAJHAU) et 4 voix contre (Mme DEBAECKER, M. GILLES, Mmes HESLOUIN) dont 1 pouvoir (M. DEVYNCK).

Je vous remercie. Je vous ferai passer la fiche financière qui, globalement, au niveau des dépenses tourne autour de 94.000 euros puisque nous ne sommes pas les seuls à engager des frais. Au niveau des recettes, ce sont 63.000 euros. Je vous donnerai la fiche détaillée.

Mme DEBAECKER.- Y a-t-il une association des villes ennemies des enfants ? On a parlé de l'association Ville amie des enfants. Je trouve cela d'un ridicule qu'un "truc" pareil existe. Je trouve cela stupide.

M. le Maire.- Madame DEBAECKER, depuis quatre ans, l'UNICEF a attribué à la ville de Nogent le label Ville amie des enfants de part les activités qui sont proposées à l'ensemble des tranches d'âges dans cette ville. Les activités destinées aux jeunes sont nombreuses. Je pense à la fois aux centres de loisirs mais aussi au périscolaire, à toute une série d'activités. Il se trouve que nous avons eu l'honneur d'avoir, de la part de l'UNICEF, le label Ville amie des enfants. A partir de là, existe-t-il des villes comme vous l'indiquez ? Je ne sais pas, je n'en connais pas. Si vous en trouvez, indiquez-les moi. Je regarderai ce que cela suppose d'être une ville ennemi des enfants. Avec un taux de natalité de 400 naissances par an, c'est vrai que nous ne pouvons qu'être amis des enfants, vu l'importance.

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) C'est tellement évident, franchement.

M. le Maire.- Je sais mais cela fait partie de la ville Internet, de la ville arobase, de "machin", de "truc". Maintenant, tous les labels fleurissent par ci par là. Quand on nous propose un label pareil, on aurait mauvaise grâce à le refuser.

11/153 - Désignation de nouveaux délégués du Conseil municipal au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France

M. le Maire.- Du fait que Mme THOME ne souhaite plus être notre représentante et qu'elle n'avait pas de suppléant...

Mme THOME.- J'avais un suppléant.

M. le Maire.- Il était extérieur au Conseil.

Mme THOME.- Le suppléant était M. LAGILLE qui n'a plus souhaité continuer, depuis un an.

M. le Maire.- Nous sommes donc sans représentant pour le SIGEIF. J'ai reçu la candidature de M. SAJHAU. En revanche, je n'ai pas de deuxième candidat au titre de la suppléance. Comme nous n'avions pas de suppléant pendant un an, cela n'a pas gêné le fonctionnement du SIGEIF a priori.

Mme THOME.- Non, j'étais présente à chaque fois.

M. le Maire.- Il faudra avoir un suppléant. Qui serait d'accord pour être suppléant au SIGEIF ? Vous savez que ce syndicat est important. Vous l'avez vu, c'est lui qui nous permet d'obtenir un certain nombre de subventions, d'aides en ce qui concerne nos interventions dans le domaine du gaz et de l'électricité.

Mme DEBAECKER.- C'est toujours M. GUILLET le président ?

Mme THOME.- Oui.

M. le Maire.- Oui, c'est M. GUILLET. Seriez-vous d'accord pour en faire partie, Madame DEBAECKER ?

Mme DEBAECKER.- Vraiment s'il n'y a personne. Je pense qu'il faut un suppléant. Ces instances sont importantes.

M. le Maire.- Il y a deux ou trois syndicats. Il est important que nous y soyons. Il y a le SEDIF, le SIPPAREC et le SIGEIF.

M. PASTERNAK.- Et le SMITVUM ?

M. le Maire.- C'est autre chose. C'est la communauté d'agglomérations qui est en face de cela.

Mme DEBAECKER.- S'il n'y a personne, je me mets en suppléant.

M. le Maire.- Y a-t-il un membre du Conseil municipal qui souhaite que nous fassions un vote à bulletin secret ? Je vous remercie de ne pas prendre une telle initiative. Par conséquent, je propose

au Conseil municipal, à main levée, la désignation de M. SAJHAU et de Mme DEBAECKER en tant que suppléante.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vous avez mission de nous représenter.

11/154 - Adhésion de la commune de Bois d'Arcy pour les deux compétences au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France

M. le Maire.- C'est simplement une procédure proposée à chaque fois qu'il y a candidat à ce syndicat. Chaque membre du syndicat doit délibérer pour donner son accord.

(Mme THOME présente la délibération)

M. le Maire.- S'il n'y a personne contre Bois d'Arcy, je mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

C'est donc fait.

11/155 - Adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomérations Seine Défense pour la commune de Puteaux

(M. FONTAINE présente la délibération)

M. le Maire.- Où était partie Puteaux ?

M. FONTAINE.- Dans l'agglomération.

M. le Maire.- Ah oui !

(Il est procédé au vote)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

11/156 - Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales

M. ARAZI.- Monsieur le Maire, juste une question.

M. le Maire.- On va régler cet élément à l'ordre du jour.

M. ARAZI.- Je voulais évoquer les questions orales. C'est après ?

M. le Maire.- Non, vous attendez les décisions du Maire. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas.

Questions orales

M. le Maire.- Alors, Monsieur ARAZI.

M. ARAZI.- Comme je vous l'ai dit en commission des finances, à partir de cette séance du Conseil municipal, je souhaite pouvoir poser un certain nombre de questions orales que nous limiterons bien évidemment...

M. le Maire.- Que vous limiterez si c'est vous qui posez la question.

M. ARAZI.- ...que nous limiterons à trois et, pour cette séance, j'ai deux questions. L'une tient à cœur d'un certain nombre de Nogentais. Je l'ai limitée par rapport... je vais essayer de le synthétiser dans la demande du Nogentais qui l'a posée. Vous savez que l'on a un problème dans certains quartiers de la ville, le haut débit est très insuffisant. Vous avez fait une communication très récente au mois de... mi-juin.

M. le Maire.- Excellente. Une communication excellente, il faut le dire.

(Rires)

M. ARAZI.- Je vous laisse la paternité de vos propos.

M. le Maire.- Tous les Nogentais que je croise, on ne doit pas croiser les mêmes, me disent qu'elle est excellente.

M. ARAZI.- Justement, les Nogentais que je croise moi, on ne doit pas croiser les mêmes....

M. le Maire.- Manifestement !

M. ARAZI.- ... considèrent que cette communication avait plutôt un caractère promotionnel ou publicitaire qu'un caractère pratique. Mais ce n'est pas ma question puisque vous êtes rentré là-dedans. Cela me permet quand même d'évoquer un point qui me tient aussi à cœur...

M. le Maire.- Attendez, ce pas un débat. Il faut lire une question et on vous répondra ensuite sur la base d'une procédure précise. Posez-nous la question.

M. ARAZI.- Justement, je vous pose la question. Nous avons mis en place une commission qui devait poser les problèmes de la mise en place de la fibre optique. C'était, je le rappelle, il y a plus d'un an. Cette commission ne s'est jamais tenue. Elle n'a pas jamais été convoquée. J'avais d'ailleurs évoqué à plusieurs reprises en séance le fait que je demandais qu'elle se tienne. Il y a eu une communication. Aujourd'hui, c'est donc la question, je souhaiterais savoir précisément quel est l'état des lieux, combien de Nogentais ont aujourd'hui accès à la fibre, à qui doit-on s'adresser concrètement, y a-t-il un contact ville ?, un contact chez un ou des opérateurs ? Je vous vois sourire. Je serais très surpris que vous puissiez me dire qu'il y a réellement des gens qui, aujourd'hui, utilisent la fibre optique à Nogent. C'est ma première question.

M. le Maire.- Je ne répondrai pas maintenant puisque j'ai la possibilité de vous répondre par écrit, ce que je ferai pour un prochain Conseil municipal.

M. ARAZI.- D'accord.

Ma deuxième question...

Mme DEBAECKER.- (*hors micro*) C'est pour savoir où l'on en est.

M. le Maire.- Bien sûr. C'est en cours.

M. ARAZI.- Ma deuxième question est sur un sujet tout à fait différent. Elle concerne beaucoup de riverains. C'est un sujet que là aussi, vous connaissez bien. Ce sont les riverains de la rue Jean Guy Labarbe qui sont confrontés au passage répété du RER. Cela fait 8 ans bientôt que ce problème est posé. Des gens de la SNCF sont venus, ont fait des relevés. Finalement, un certain nombre de ces riverains se retrouvent dans une situation d'impatience par rapport à un certain nombre de promesses qui leur ont été faites.

M. le Maire.- Par qui ?

M. ARAZI.- Par vous, en l'occurrence.

M. le Maire.- Par moi ? Je crois que j'ai une deuxième vie à la SNCF. Ce doit être pour cela que je fais des promesses au titre de la SNCF.

M. ARAZI.- Dans le mail, je ne vous le lis pas, j'essaye de vous le synthétiser. *Nous avons présenté des dossiers à plusieurs. M. MARTIN connaît bien le dossier. Les experts sont venus de la SNCF pour faire des relevés. Tout le monde a constaté que cette nuisance était difficilement supportable toute la journée et une partie de la nuit. Nous avons eu des promesses de construire un mur antibruit sur une longueur de 50 à 80 mètres...*

Il serait dommage de ne pas s'intéresser aux attentes des Nogentais.

(*Brouhaha*)

M. le Maire.- S'il vous plaît, la question !

M. ARAZI.- Voilà, la question, c'est...

M. HIRT.- (*hors micro*) Heureusement que vous êtes là !

M. le Maire.- C'est gentil. Il vous a dit : heureusement que vous êtes là. C'est très bien.

M. ARAZI.- C'est son... Quelle est la situation ?
Comment des projets, des solutions vont-ils pouvoir être proposés aux
Nogentais ?

M. le Maire.- Monsieur ARAZI, ce n'est pas la SNCF.
C'est la RATP.

M. ARAZI.- Il se trouve que c'est la RATP mais dans
le courriel...

M. le Maire.- Il ne faut pas se tromper. C'est la RATP.

M. ARAZI.- Ok, c'est la RATP.

M. le Maire.- Les gens de la nouvelle corniche, quand
ils se sont installés là et qu'ils voyaient le RER passer à 5 mètres de leur
immeuble, savaient quand ils sont venus que plus il y aurait de RER, plus
il y aurait de bruit. Le vrai problème est là. Il n'aurait jamais fallu construire
la Nouvelle corniche. Ce n'est ni Mme DEBAECKER ni moi qui pouvons
répondre à cette question. Je vous répondrai quand même à votre
question.

M. ARAZI.- Merci.

M. le Maire.- La troisième...

M. PASTERNAK.- (*hors micro*) Non, il n'y en avait
pas.

M. le Maire.- Ah bon, il n'y en avait que deux !

(*Rires*)

Vous voyez, j'étais attentif. Je pensais qu'il y en avait une autre. Au plus tard pour le prochain Conseil municipal, je vous répondrai donc par écrit.

Merci. Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

**Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne
Président de la Communauté d'Agglomération
de la Vallée de la Marne**